



Procès-Verbal de l'assemblée des délégués de la Crèche Capucine
mercredi 31 mars 2021 à 18h00
Administration communale, salle des activités, Le Mouret.

Présences :

Présidence : Mme Véronique Decorvet vice-présidente (absente pour raison santé)

Comité :

Mme Myriam Gaillard	membre
Mme Patricia Horner	membre
Mme Alissia Angéloz	secrétaire-comptable
Mme Natasa Sekulic	resp. pédagogique de la Crèche (absente)
M. Landry Dévaud	resp. administratif de la Crèche

Communes-voix présentes :

Bois-d'Amont	Mme Patricia Dousse	3 voix
Treyvaux	Mme Jeanine Trinchan	2 voix
Villarsel-sur-Marly	M. Alphonse Kilchoer	1 voix

Commune-voix absente :

Ferpicloz	Mme Sophie Vitali	1 voix (pas excusée)
Le Mouret	Mme Martine Halter	4 voix (pas excusée)

Communes présentes : 3/ 5 Voix présentes : 6 / 11

Scrutateur :

Mme Patricia Dousse, déléguée de la Commune de Bois-d'Amont, est nommée scrutatrice.

Prise du PV :

Mme Alissia Angéloz

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'assemblée des délégués (budgets) du 18 novembre 2020
2. Informations du comité (rapport de gestion)
3. Comptes 2020 : vote final
4. Révision des statuts
5. Divers

Suite à la démission de **Mme Gisèle Marthe**, présidente du comité directeur de la crèche Capucine, c'est à la vice-présidente, **Mme Véronique Decorvet**, qu'incombe de présider cette assemblée. Malheureusement, cette dernière n'a pas pu être présente pour des raisons de santé. C'est **Mme Patricia Horner** qui présidera cette assemblée et s'excuse d'avance s'il manque des éléments car elle n'a pas pu la préparer avant. Elle salue et remercie les personnes présentes.

Mme Patricia Horner nomme Mme Patricia Dousse, déléguée de la commune de Bois-d'Amont, comme scrutatrice pour cette assemblée. Elle la remercie et la prie de compter les voix présentes.
→ 6/11 voix présentes.

Il est rappelé que seuls les délégués ont le droit de vote.

Mme Patricia Horner informe que cette séance est ouverte à toute personne ainsi qu'aux médias. Le public ne peut pas s'exprimer lors de la séance, ni se manifester de manière à en perturber le bon déroulement.

Mme Patricia Horner informe que cette assemblée a été convoquée par courrier personnalisé aux Communes et aux délégués de l'association, en date du 25 février 2021. La convocation a aussi été publiée dans la Feuille Officielle.

→ aucune remarque pour la convocation ; l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mme Patricia Horner demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour.

Personne ne souhaite la parole.

→ l'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation du PV de l'assemblée « résiduelle » (budgets) du 18 novembre 2020

Mme Patricia Horner mentionne que ce procès-verbal ne sera pas lu lors de cette assemblée. Il a été transmis par courrier aux délégués et était disponible sur le site internet de la crèche. Personne n'ayant de remarque ou de question par rapport à ce PV, **Mme Patricia Horner** demande aux délégués de l'approuver à bulletins levés.

→ le PV est approuvé par 6 voix/6 voix.

Elle remercie Mme Alissia Angéloz pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Informations du comité (rapport de gestion)

Mme Patricia Horner donne lecture de la page 3 du rapport de gestion.

Mme Patricia Horner soulève également les changements qui ont eu lieu en début d'année 2021 :

- Scinder le poste de direction en deux postes

Les membres du comité ont remarqué que la partie administrative faisait peur aux directrices. Afin de pouvoir se consacrer pleinement à leur métier, qui est l'éducation, il a été décidé de scinder le poste de direction en un poste de responsable pédagogique et en un responsable administratif.

- Site internet

Depuis le début de l'année, un tout nouveau site internet a été mis en place par **M. Frédéric Horner** et par **Mme Natasa Sekulic**. **Mme Patricia Horner** explique qu'il était important de donner envie aux parents de placer leur enfant à la crèche et que cela passait également par l'image du site internet de la crèche. Le site est désormais très simple et toutes les informations nécessaires se trouvent sur la page d'accueil.

- Démission de la responsable pédagogique

Le comité de direction a reçu la démission de **Mme Natasa Sekulic** en date du 29 mars 2021. **Mme Patricia Horner** informe les personnes présentes qu'une offre d'emploi sera publiée dans La Liberté en date du 6 avril 2021 avec un délai de postulation au 15 avril 2021.

Mme Patricia Horner demande s'il y a des questions relatives au rapport de gestion.

Selon l'art. 11 al. b des statuts de l'association, le rapport de gestion doit également être approuvé par l'assemblée.

Mme Patricia Horner demande l'approbation du rapport de gestion.

→ le rapport de gestion est approuvé par 6 voix/6 voix.

Mme Patricia Horner donne la parole à **M. Landry Dévaud**, nouveau responsable administratif afin de se présenter en quelques lignes.

M. Landry Dévaud remercie **Patricia Horner** et se présente. Il habite Ependes et est papa de 4 grands enfants. Il a travaillé dans la finance internationale et a eu la chance d'arrêter de travailler afin de pouvoir se consacrer au bénévolat. Après avoir vu l'offre d'emploi de l'Association Crèche Capucine, il s'est dit qu'il serait bien de pouvoir apporter ses compétences à cette Crèche intercommunale, dont la commune d'Ependes où il a grandi et a vécu toute sa vie en fait partie, depuis le 1^{er} mars 2021. Il se réjouit de travailler avec tout le monde.

3. Comptes 2020

Mme Patricia Horner passe la parole à Mme Alissia Angéloz qui présente les comptes 2020.

Mme Alissia Angéloz donne commentaires des comptes suivants :

a. Comptes de charges 2020

Charges de personnel

Rubriques **301.00 à 302.04** : une diminution est à constater par rapport au budget 2020 en raison des indemnités de réduction de l'horaire de travail versées à raison de 80% du salaire. Même si les indemnités RHT ont dues être remboursées, les salaires n'ont pas été corrigés comme les employés n'ont pas eu besoin de se rendre sur leur place de travail en raison de la fermeture totale de la crèche.

Rubrique **301.01** (salaires auxiliaires) : une auxiliaire à 80% prévue au budget pour l'année entière mais engagement de deux auxiliaires pour un poste à 80% (20% + 60%) en CDD jusqu'au 31.07.2020. Les contrats n'ont pas été prolongés.

Rubrique **302.01** (salaires personnel de direction) : pas de salaire pour une directrice en février (départ Mme Durrett au 31 janvier et engagement Mme Geinoz au 1er mars). Les salaires de Mme Geinoz et Mme Sekulic étaient plus bas que le salaire de Mme Durrett qui avait été prévu au budget.

Rubrique **302.04** (salaires personnel de cuisine) : congé maladie de longue durée pour la cuisinière, Mme Jaquet Brigitte. L'assurance maladie a pris en charge son salaire à partir du 31e jour d'arrêt (dès 19.08.2020) via le versement d'indemnités journalières maladie.

Rubrique **303.00** (AVS, AI, APG, AC) : aucune influence des indemnités RHT car les cotisations sont basées sur les salaires à 100% lors du paiement à 80% durant les mois de mars à mai.

Rubrique **304.00** (Caisse de pension LPP) : le montant est plus élevé qu'au budget 2020 car les cotisations LPP de Mme Durrett et Mme Gremaud L'Homme, toutes les deux sorties, courent encore comme l'avis de sortie n'a pas été retourné. La situation a été régularisée en 2021.

Rubrique **308.00** (Personnel remplaçant) : appel aux remplaçantes pour le remplacement des auxiliaires et de l'éducatrice en CDD pour la période d'août à décembre.

Rubrique **309.02** (Autres charges) : comme il y a eu plusieurs départs, le montant du compte dépasse un peu le budget 2020 (cadeaux départ Mme Durrett, Mme Geinoz). Ce compte comprend également le repas du personnel.

Autres charges d'exploitation

Rubrique **311.00** (Achat de mobilier) : en 2020, plusieurs achats ont été nécessaires comme des couchettes, des barrières de protection ou encore des étagères.

Rubrique **313.00** (Achat de produits alimentaires) : introduction d'un service traiteur dès le mois d'août 2020 pour le remplacement de la cuisinière en arrêt maladie prolongé. Les frais du traiteur sont comptabilisés dans ce compte.

Rubrique **314.01** (Entretien jardin, matériel extérieur) : frais d'installation, outillage, peinture et nettoyage du jeux extérieur.

Rubrique **316.00** (Loyers) : le loyer du mois de juillet a aimablement été offert par la Paroisse en raison du COVID.

Rubrique **319.01** (Frais informatique) : suite au changement de directrices, les demandes d'assistance auprès de Kibé ont été plus fréquentes. Les heures du webmaster, M. Veste, ont été payées jusqu'au mois d'octobre 2020, celui-ci a cessé la collaboration avec la crèche Capucine à cette date.

Rubrique **319.04** (Comptabilité – Organe de révision) : Les frais liés aux demandes RHT, à l'établissement de divers courriers aux parents, aux participations aux nombreuses séances extraordinaires et la rédaction des PV, aux décomptes de rétrocessions de frais de garde et divers n'étaient pas prévus au budget.

Rubrique 317.07 (Divers frais) : plusieurs cadeaux ont été fait pour l'assistance de Me Nussbaumer pour les procédures juridiques et à l'institution du Bosquet pour l'assistance sur Kibé.

Amortissements :

Rubrique **330** (Amortissements) : le programme Kibé sera amorti de façon linéaire sur 5 ans 2017 à 2021, à raison de CHF 1'650.00 par année.

Charges extraordinaires :

Rubrique **370.00** (Charges extraordinaires) : note d'honoraires de l'Etude Leuba concernant la défense de la crèche dans l'affaire de Mme Jaquet (opposition au licenciement).

Rubrique **375.00** (Charges supplémentaires liées au COVID-19) : selon le courrier du Scm, une rubrique a été créée pour tous les frais liés au COVID afin de pouvoir les identifier et ne pas influencer d'autres comptes. Ces frais concernent la perte des produits de garde d'enfants pour mars, avril et mai en raison de la fermeture de la crèche ainsi qu'à l'achat de masques, de gants et de désinfectant.

b. Comptes de produits 2020

Produits principaux :

Rubrique **434** (Contributions des parents) : le montant de la contribution des parents aux frais de garde est malheureusement en dessous du budget. Les produits des factures des mois de mars, avril et mai 2020 ont tout de même été comptabilisés dans ce compte. La perte a été saisie via le compte des débiteurs.

Rubrique **439** (Produits de l'association) : redistribution de la taxe CO2, vente de jouets/mobilier et frais de rappels facturés aux parents.

c. Bilan 2020

Actifs :

- Le montant des débiteurs ouverts (**débiteurs parents**) au 31.12.2020 est de CHF 11'370.30. Il se résume en deux parties :
 - o CHF 1'930.40 pour les factures ouvertes 2020 (famille en poursuite, arrangement paiement)
 - o CHF 8'813.80 pour les factures ouvertes de janvier 2021 (en effet, comme la facturation pour le mois de janvier 2021 a été effectuée en décembre 2020, ces factures doivent figurer dans les postes ouverts car ils sont considérés comme montant à recevoir).

Un suivi rigoureux des débiteurs est tenu et les rappels sont envoyés chaque mois.

- Concernant les **débiteurs communes**, un montant de CHF 6'674.90 restait ouvert. Ce montant concerne, les factures concernant le mois de janvier 2021 (sauf Ferpicloz encore 07.2020 à payer).
- Les **actifs transitoires** se composent principalement de :
 - o CHF 9'004.65 solde subvention à recevoir 2020 du SEJ
 - o CHF 2'046.00 corr. à recevoir de la commune du Mouret (erreur facturation)
 - o CHF 1'883.00 divers décomptes finaux d'assurances sociales (LAA, maladie coll. et AVS)
- Pour le **programme de gestion Kibé**, un amortissement de CHF 1'650.00 est comptabilisé de manière constante.
- Les autres **actifs immobilisés** sont à CHF 1.00 pour mémoire.

Passifs :

- Dans le compte **créanciers**, se trouve les différentes factures à payer encore ouvertes au 31.12.2020, ici principalement :
 - o CHF 4'469.20 Caisse de compensation – 12.2020
- Les **passifs transitoires** concernent des charges à payer 2019 dont 3 rubriques principales :
 - o CHF 6'653.35 facture honoraires Me Leuba
 - o CHF 1'159.90 Allianz, solde LPP 2020
 - o CHF 12'030.00 salaires à verser (jetons présences 2020)
- **Participation des communes** de CHF 36'926.38 concerne la participation des communes membres aux pertes des exercices 2017 et 2018 de l'Association. Aucune facture n'a été envoyée pour l'année 2019 en raison du bénéfice affiché. Le tableau récapitulatif se trouve dans l'annexe aux comptes appelé « Divers tableaux ».
- **Avance des parents** de CHF 25'839.50 concerne la facturation totale pour le mois de janvier 2021 effectuée en décembre. Ce montant est considéré comme avance car il concerne le prochain exercice mais le produit a été créé en décembre 2020.
- De même pour **l'avance des communes** de CHF 7'800.90, ceci concerne également la facturation de janvier 2021 faite en décembre 2020.
- Le poste des **résultats reportés** a diminué en raison de la comptabilisation du bénéfice 2019 dans ce compte.

Tous ces chiffres qui se traduisent par une perte de CHF 33'834.25 qui est due à la pandémie du COVID.

Mme Alissia Angéloz ouvre la discussion pour les diverses questions concernant les comptes 2020.

La parole n'étant pas demandé, **Mme Patricia Horner** remercie **Mme Alissia Angéloz** pour la présentation des comptes ainsi que pour l'excellente qualité de son travail.

M. Pierre-Alain Clément donne lecture du rapport de révision.

Mme Patricia Horner demande à l'assemblée s'il y a encore des questions.

Tel n'étant pas le cas, elle demande aux personnes qui acceptent les comptes 2020 comme présentés de se manifester par bulletin de vote.

→ **L'assemblée approuve à l'unanimité (6 voix) les comptes 2020**

Mme Patricia Horner remercie au nom du Comité toutes les communes pour leur collaboration et leur soutien.

4. Révision des statuts

Mme Patricia Horner explique que, suite à la demande de la commune de Bois-d'Amont, les membres du comité ont ajouté un point relatif à la révision des statuts de l'Association.

Mme Patricia Horner donne la parole à **Mme Patricia Dousse**, déléguée de la commune de Bois-d'Amont.

Mme Patricia Dousse explique qu'en discutant au sein de Conseil, il serait bien de mettre un groupe de travail en place afin de pouvoir modifier ces statuts. Comme les statuts doivent de toute façon être revus suite à la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, ce serait l'occasion de modifier l'article 26 « répartition d'excédent de charges ».

Mme Jeanine Trinchan demande qu'est ce qui est proposé.

Mme Patricia Dousse répond qu'il faut justement réfléchir à cela.

Mme Jeanine Trinchan dit que ça ne sert à rien que les communes versent chaque année des montants sous forme de prêt. Il faut que les communes prennent cela en charge.

Mme Patricia Dousse répond que c'est en effet le but de la modification de cet article. Au lieu de verser des avances, ce serait des montants versés à fond perdu.

Mme Patricia Horner rebondit en expliquant qu'il paraît impossible que la crèche s'autofinance. Elle explique que les membres du comité ont reçu des dossiers très intéressants pour le poste de directrice, cependant, le budget ne permettait pas d'engager ces personnes. Chaque année, la marge de manœuvre est restreinte.

Mme Jeanine Trinchan, n'aimerait pas que, suite à la modification de l'article 26, les dépenses se font sans être réfléchies.

Mme Myriam Gaillard répond que le budget est de toute manière approuvé par les communes.

Mme Patricia Dousse dit qu'il faut mettre un groupe de travail en place afin de voir ce qui est possible de faire.

M. Pierre-Alain Clément prend la parole et explique que, selon lui, le fond du problème est moins lié à la structure de la crèche mais à la gestion propre.

Mme Myriam Gaillard répond qu'il n'y a pas eu tout le temps des résultats négatifs. De plus, en 2020, il y aurait sûrement eu un bénéfice s'il n'y avait pas eu la pandémie du COVID et toutes les charges s'y rapportant.

M. Landry Dévaud se permet de demander à **M. Pierre-Alain Clément** comment ça se passe dans les autres communes comme ce dernier a eu l'occasion de voir les comptes d'autres associations de communes.

M. Pierre-Alain Clément répond que la perte est également répartie entre les communes. La dette est ainsi effacée du bilan comme ce montant est versé à fond perdu.

Mme Patricia Dousse précise qu'il n'est pas demandé à une école ni à un accueil extrascolaire de s'autofinancer.

Mme Patricia Horner confirme que la demande de la Commune du Bois-d'Amont a été entendue. Elle sera traitée et une proposition sera soumise aux communes de l'association.

5. Divers

Madame Jeanine Trinchan remarque que le graphique relatif au taux de fréquentation est incorrect. Elle demande pourquoi les mois de mars et avril n'ont pas été mis à zéro.

Mme Alissia Angéloz répond que, comme les factures ont tout de même été comptabilisées dans le compte de produits, le programme a comptabilisé les présences des enfants. Il aurait, en effet, fallu que le mois d'avril soit à zéro et que les mois de mars et mai soient diminués de moitié.

Madame Jeanine Trinchan s'interroge sur le nombre de changement de directrices. Elle demande si quelque chose ne va pas et est consciente que les communes n'arrivent pas à aider les membres du comité car elles n'ont pas de solutions. Elle demande au comité s'il y a possibilité de « creuser » un peu afin de connaître les raisons de ces départs. Peut-être faut-il faire appel à une médiatrice ?

Madame Myriam Gaillard répond que le poste de directrice demandait beaucoup de tâches administratives. Elle comprend que ce n'est pas le métier de base de ces personnes et que cela peut leur faire peur. Il est vrai que quand une personne est éducatrice, elle n'est pas forcément à l'aise avec les tâches administratives. C'est la raison pour laquelle le poste de directrice a été scindé en deux. Ces tâches administratives stressaient et angoissaient beaucoup les anciennes directrices.

Mme Patricia Horner complète en expliquant que, suite à la démission de **Mme Gabrielle Gummy** en raison de son accouchement, **Mme Erin Durrett**, qui n'est pas du métier, a été engagée. Elle était très douée pour la gestion du personnel et a fait remonter le taux de fréquentation. Malheureusement, elle était au chômage et dès le moment où elle a trouvé un poste à 100%, les membres du comité ont dû la laisser partir. **Mme Géraldine Geinoz** n'avait pas les épaules pour assumer ce poste (trop de responsabilité et de tâches administratives). **Mme Natasa Sekulic** qui paraissait très bien et qui avait mentionné lors de son entretien être très à l'aise avec les programmes informatiques, n'a pas su dompter le programme Kibé. Suite à sa première démission, les membres du comité ont décidé de scinder le poste et ont proposé à **Mme Natasa Sekulic** un poste d'éducatrice à 50% et un poste de responsable pédagogique à 30% afin de la soulager administrativement parlant.

Les membres du comité ont vraiment pris à cœur de chercher la bonne personne mais ne l'ont malheureusement pas trouvée. Il faut rester positif et maintenant **M. Landry Dévaud** est là pour soutenir le comité et cela est rassurant au vue de son expérience. **Mme Patricia Horner** souligne

que les membres du comité ont vraiment besoin du soutien des communes car tout cela peut parfois être usant.

Mme Jeanine Trinchan précise sa remarque avait été faite afin d'essayer de trouver une solution et ne juge pas du tout le travail des membres du comité.

Suite à la postulation dans la presse, **Mme Jeanine Trinchan** se demande s'il y a assez de monde sur le marché pour un tel poste.

Mme Patricia Horner répond qu'il y a des dossiers très intéressants mais malheureusement les exigences salariales sont trop hautes.

Mme Jeanine Trinchan répond qu'il faudrait discuter de cela avec les communes lorsque ce genre de situation se présente afin de trouver une solution.

Mme Myriam Gaillard ajoute que même en étant une petite structure, les exigences du SEJ doivent être respectées (X employés pour X enfants). De ce fait, le nombre d'employées engagées est pour un nombre de 20 enfants, sauf que la crèche n'a pas ce nombre d'enfants inscrits.

De plus, il n'est pas possible d'engager une directrice à 100% pour 20 enfants. L'autorisation d'exploitation de la crèche est délivrée à la responsable pédagogique. Une personne qui a fait des études pour être directrice de crèche ne souhaite pas avoir qu'un 30% d'activité, cela est trop peu pour avoir de bons dossiers.

Mme Jeanine Trinchan se permet de revenir sur une situation qui s'est produite il n'y a pas longtemps : un citoyen de la commune de Treyvaux désirait visiter la crèche. La directrice lui a répondu qu'il fallait d'abord remplir le formulaire d'inscription. Il désirait cependant d'abord venir voir la crèche avant de commencer une quelconque procédure. La directrice a alors été ferme et a indiqué que, suite à la situation liée au COVID, il n'était pas possible de venir comme cela à la crèche. **Madame Jeanine Trinchan** trouve que la directrice aurait pu s'arranger afin de faire venir cette personne en dehors des heures d'ouverture et qu'elle aurait pu être quelque peu arrangeante.

Mme Jeanine Trinchan remercie les membres du comité pour son travail et est bien placée pour savoir que la situation est parfois compliquée (ayant été elle-même au sein du comité de la crèche).

M. Alphonse Kilchoer, remercie **Mme Patricia Horner** d'avoir repris la présidence de l'assemblée au pied levé.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Patricia Horner** remercie tous les membres pour leur participation et leur souhaite une belle soirée.

Fin de l'assemblée à 19h10.